

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 616 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Salihi Lyaolciye
 Date de naissance : 01-06-1948-
 Adresse : MAP EL NAR 1 Rue 14 Juillet Casablanca
 Tél. 06 64 82 35 94 Total des frais engagés : Dhs

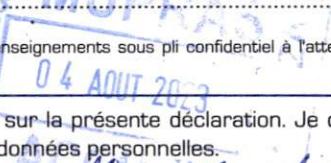
Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. H.M. M. Abdellah
 Spécialiste en Urologie
 24, Addamane Gh5 Etg RC
 App. 1, Av EL Qods, Casablanca
 Tél. : 05 22 52 66 13

Date de consultation : 26/07/23
 Nom et prénom du malade : BAF NAIMA Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Afeleu l'urine
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 04 AOUT 2023

Signature : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
26/7/23	C	300,00	Dr. HILMI ABDALLAH Spécialiste en Urologie Addamane Ghs 5 El Bablanca 21 Av EL Qods 05 22 56 65 13	OK

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/7/2023	121,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H D B G	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	Coefficient des travaux
	H D B G	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelhak HILMI
SPECIALISTE
Chirurgien- Urologue

Chirurgie des Reins, des Voies Urinaires
et Organes Génitaux

Exploitation et Chirurgie Endoscopiques
Lithotripsie Extra Corporelle

Sterilité Masculine et Impuissance
Maladies Sexuellement Transmissibles
Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux
(Beni Mellal - Med Bouafi)



الدكتور عبد الحق حلمي

اختصاصي في جراحة الكلى
والمسالك البولية و التنسالية

فحص و جراحة المسالك البولية عبر المنظار
تفتيت حصى الكلى والمسالك البولية بالأشعة

العقم والعجز الجنسي عند الرجال والأمراض التنسالية
جراح اخصاصي سابقًا بالمستشفيات
(بني ملال - محمد بوافي)

Casablanca, le

26/7/23

الدار البيضاء، ف

Lot:

C81179

EXP:

02 2024

PPV:

74 DH 60

070526

M = BHif

Maine

46/70

29/du 100

5/111 =

19/du 100

74/60

5

1,25

1,25

UN AR FT

1,25

PHARMACIE MOUHSSINE
MOUHSINE LEBI
834, AV. 2 Mars P.C. 10000 Casablanca Tél. 05 22 52 66 76

Dr. HILMI Abdelhak
Spécialiste en Urologie
24, Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Casablanca
Tél : 05 22 52 66 76

PPV 01.2027
EXP 01.2027
LOT 230305
Tél : 05 22 52 66 76

121,3

24، إقامة الضمان العمارة 5 الطابق السفلي رقم 1 شارع القدس عين الشق - الدار البيضاء
24 Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Casablanca

الهاتف : 05 22 52 66 13 مستعجلات : 06 68 17 02 09 Urgences : 06 68 17 02 09